

# Rifseep : feu à tous les étages, tirons l'alarme !

## Le Rifseep, rien de bon à en attendre

Comme nous l'avions expliqué dans notre premier tract sur le sujet, le Rifseep consiste à individualiser nos rémunérations et à ce titre ne peut qu'être nocif pour les agents.

- **Il met les agents en concurrence**, il vise à nous réduire à nous monter les uns contre les autres et ne plus se battre ensemble pour défendre nos salaires.
- Il est un outil pour l'objectif maintes fois annoncé tant par les gouvernements que par notre Maire de réduire la masse salariale et **ne peut que tirer nos rémunérations vers le bas**.
- Il est surtout **un outil pour la casse du statut de fonctionnaire**, clairement énoncé dans les conclusions de la commission Cap 22, qui préconise de faire des contrats de droit privé la norme de ce qu'on nomme encore fonction publique en ne faisant plus dépendre nos rémunérations de notre grade et de critères collectifs, il constitue un grand pas vers la fin de ce statut.

## Ne pas rester les bras croisés

L'application du Rifseep de manière différenciée et dans un calendrier différent d'une collectivité à une autre nous prive, à dessein, de la possibilité de construire un rapport de force national pour empêcher son application dans la Fonction Publique Territoriale. Dans ce cadre, notre refus global du dispositif ne pouvait servir de prétexte à le laisser s'appliquer sans combattre. C'est pourquoi notre syndicat Sud a décidé de participer aux négociations sur le Rifseep et de travailler, autant que possible, en intersyndicale pour unir nos forces dans l'intérêt des agents. Il n'était, pour autant, pas question de céder au chantage du dialogue social et d'aider le Maire à mettre en place le Rifseep comme le prévoient les textes. Voilà pourquoi nous sommes sortis de l'intersyndicale

### Accepter le « dialogue social » conduit à ce genre de dérive, voir ci dessous :

l'enveloppe budgétaire dédiée au rifseep, et la proposition de l'intersyndicale

Catégories	Enveloppe proposée par l'administration	Enveloppe proposée par l'intersyndicale	Soit proposition de l'enveloppe budgétaire de l'intersyndicale par rapport à celle de l'administration :
A	109 135,00 €	142 231,00 €	+ <b>30.33%</b>
B	132 810,00 €	112 896,00 €	- <b>17.64%</b>
C	410 360,00 €	412 862,00 €	+ <b>0.6%</b>

À l'inverse, nous défendons des revendications visant à rendre la logique libérale et antisociale du Rifseep inopérante, notamment :

- CIA à 0 % (la part individuelle de la rémunération prévue par le Rifseep).
- Harmonisation des rémunérations par le haut entre CAM, Ville et CCAS, comme le Maire/Président s'y était engagé en début de mandat.
- + 100€ de primes pour tous, pour défendre une revendication unifiant tous les agents.
- le moins de groupes de fonction possible, les groupes de fonction étant les lots de métiers déterminant la rémunération (plus il y en a, plus il y a donc de disparités dans les rémunérations).
- Aucun poste ne doit avoir une cotation aboutissant à un niveau de rémunération inférieur à celui existant.

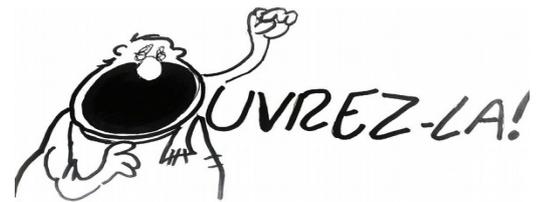
# À la Ville et au CCAS ,nos craintes confirmées

Comme nous nous en doutions, il n'y a jamais eu de la part du Maire de volonté de nous écouter et toutes nos craintes se trouvent confirmées.

- **Des montants de primes prévus ridiculement bas**, souvent inférieurs à ceux existants, presque toujours très en deçà de ceux de la CAM.
- **Une prime différentielle** (pour combler l'écart négatif entre le Régime indemnitaire prévu et celui existant) **qui ne règle rien** : les agents nouvellement arrivés qui toucheront beaucoup moins que ceux déjà en poste, des évolutions de carrière bloquées car elles provoqueraient une perte de rémunération, un frein énorme à la mobilité...
- **Toujours plus d'inégalité** : le scénario proposé par la DRH, réduisant à notre demande le nombre de groupes de fonction, était volontairement moins avantageux que celui avec plus de groupes. Si ce dernier est appliqué, des agents du même service (mais à des postes différents) qui touchent aujourd'hui le même régime indemnitaire auront des primes différentes, bonjour l'ambiance !
- **La loi de la jungle** : le but du Rifseep semble être atteint, en interrogeant les syndicats (certains ne se faisant pas prier) sur leur cotation bancaire des postes, la DRH a amené les syndicats et les agents à défendre leur bout de gras dans leur coin en dénonçant les cotations injustes de tel poste, et en demandant pourquoi tel poste était dans un groupe moindre que tel autre...

## Et maintenant ? Ouvrons-là !

Face au mépris, à la casse de nos statuts et au saccage de nos rémunérations, nous ne pouvons pas nous laisser docilement tondre la laine sur le dos. Nous devons :



## Nous informer

**Réunion d'information sur le Rifseep  
et son application à la Ville de Clermont-Ferrand  
Jeudi 27 septembre 2018 de 9 heures à 12 heures ou de 13 h 30 à 16 h 30  
Salle de conférence de la Maison des sports Place des Bughes**

## Agir

**Nous appelons tou-te-s les agent-e-s à se mettre en grève  
lundi 1er octobre (de 0h01 à 24h reconductibles)  
et à un rassemblement à 8h30 devant l'hôtel de Ville où le  
Comité Technique doit adopter le nouveau régime indemnitaire.**

## **ENEZ NOMBREUX !**

**Syndicat SUD-CT des Dômes 28, rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand**

[sud-ct@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:sud-ct@ville-clermont-ferrand.fr)

**07 87 44 47 40**